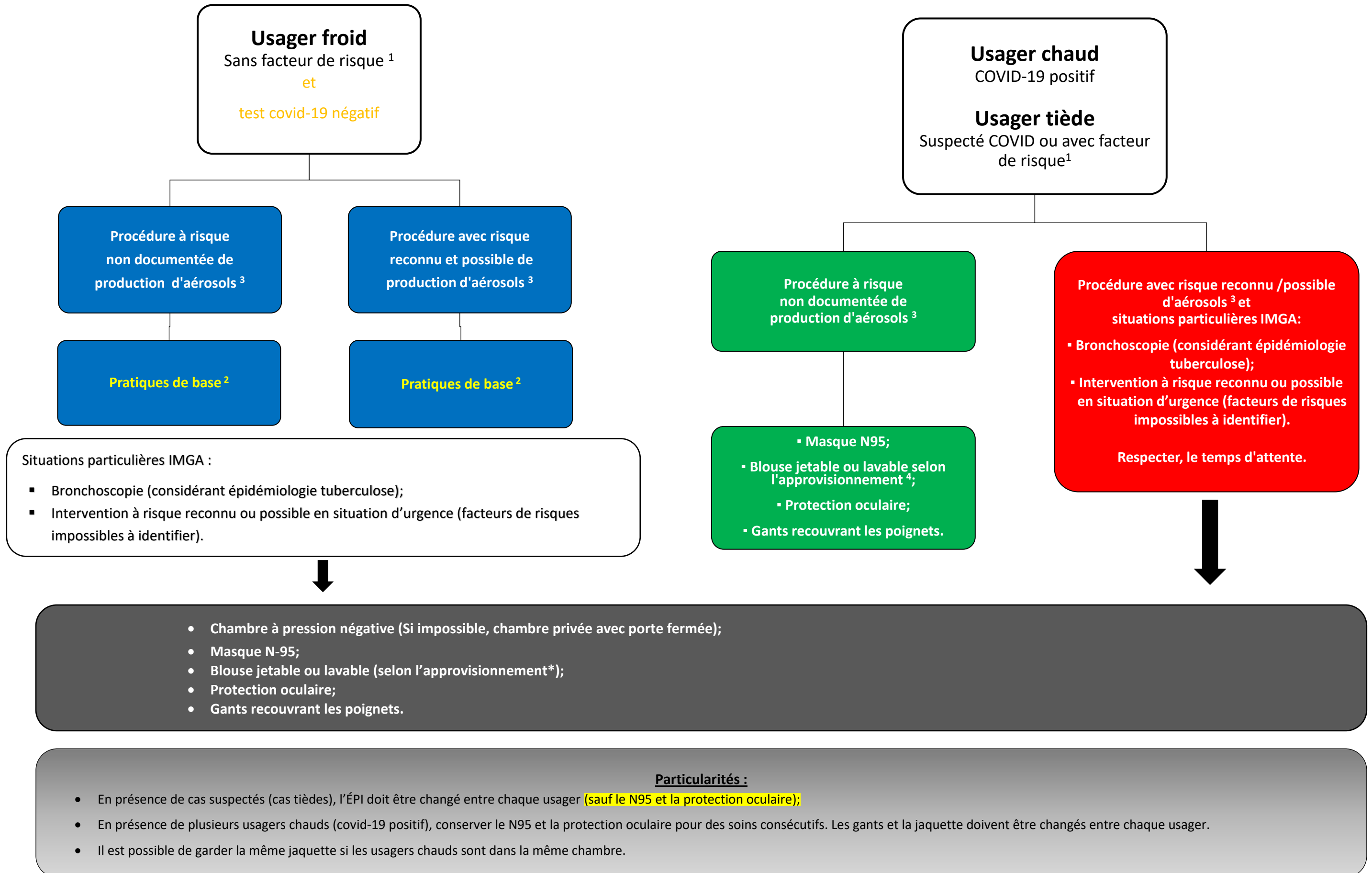


Tableau des équipements de protection individuelle lors IMGA- V8



¹ Les facteurs de risque sont :

- Symptômes de la COVID (se référer à l'outil de triage à jour);
- Critères d'exposition documentés :
 - Voyage à l'extérieur du Québec^{1.1} ou du Canada^{1.2} plus de 48 h dans les 14 derniers jours;
 - Séjour de > 48 h dans un centre en éclosion^{1.3} ou un milieu de soins/communautaire identifié en éclosion dans les 14 derniers jours;
 - Contact étroit avec une personne qui est positive à la COVID-19.
- La personne n'est pas déclarée rétablie selon la santé publique (voir document INSPQ *Mesures de prévention et de contrôle des infections pour les milieux de soins de courte durée*).

^{1.1} Excluant Labrador et Terre-Neuve.

^{1.2} Suivre les recommandations de la loi sur la quarantaine, Gouvernement Canada.

^{1.3} Centre en éclosion : s'applique seulement pour l'urgence, l'hospitalisation, le bloc opératoire, l'hémodialyse et oncologie.

² Pratiques de base : Le port du N95 et la protection oculaire sont requis pour tous les secteurs ayant des contacts avec la clientèle. Lorsque risque d'éclaboussure de liquide biologique, il est important de se protéger. Le port de la jaquette et des gants peut être requis.

³ Production d'aérosols : Se référer au « Tableau synthèse IMGA » à jour.

⁴ Blouse jetable ou lavable : Une blouse imperméable est requise seulement lorsqu'il y a un risque élevé que la blouse soit souillée (ex. : sang, vomissements, liquide biologique en grande quantité).

RÉFÉRENCES

[INSPQ. \(2021\). Interventions médicales générant des aérosols chez les cas suspects ou confirmés COVID-19. Repéré à https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2960-intervention-medicale-generant-aerosol-covid19.pdf.](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2960-intervention-medicale-generant-aerosol-covid19.pdf)

[INSPQ. \(2021\). Mesures de prévention et contrôle des infections pour les milieux de soins de courte durée : recommandation intérimaire.](#)